

Le Comité Social Territorial (CST) départemental émet des avis, fait des propositions et des recommandations.

Sa consultation est obligatoire mais l'autorité territoriale reste libre de la décision finale.

RAPPEL : l'avis du CST doit intervenir préalablement à la décision de l'assemblée délibérante et à la date d'effet.

Adresse mail : cst@cdg30.fr

Tout dossier arrivé au CDG passé la date limite sera présenté à la séance suivante.

Pour toute modification du calendrier, une actualisation sera mise en ligne sur notre site internet

Date prévisionnelle 2026 CST	Date limite de saisine 2026
Jeudi 5 février 2026	Mardi 20 janvier
Vendredi 17 avril 2026	Mercredi 1 ^{er} avril
Jeudi 11 juin 2026	Mardi 26 mai
Jeudi 10 septembre 2026	Mardi 25 août
Jeudi 15 octobre 2026	Mardi 29 septembre
Jeudi 19 novembre 2026	Mardi 03 novembre